

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Une séance extra-ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 29 août 2023 à 19 h 30, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : MM Harry Bird, MME Susie Fortin
Nicolas Berger – arrivé en retard
Clarence Lloyd
Alexandre Berger

EST ABSENTE : Mme Anne-Marie Demers

Formant quorum sont la présidence de monsieur David Auclair, maire.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente, le tout, conformément aux dispositions de la *loi du Code municipal du Québec*.

Il n'y a aucun citoyen présent lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

Mot de Bienvenue

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Résolution pour ClicSÉQR
- 3 Ministère des Transports – allonger la zone 50 km du 4^e Rang au village
- 4 Rapiéçage d'asphalte
- 5 Loi 25
- 6 Période de question
- 7 Levée de la séance

Mot de bienvenue

Le maire David Auclair déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire dépose le projet d'ordre du jour.

2023-08-213

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé

ADOPTÉE

2 ClicSÉQR

ATTENDU QUE ClicSÉQR demande une résolution particulière pour nommer la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à obtenir les autorisations nécessaires pour accéder à la plateforme de ClicSÉQR;

POUR CES MOTIFS,

2023-08-214

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et unanimement résolu des conseillers présents**

QUE madame Monique Pépin, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera à cette fin.

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

En conséquence, le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim appose leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

David Auclair
Maire

Monique Pépin
Directrice-générale et
Greffière-trésorière par intérim

ADOPTÉE

3 **Ministère des transports – allonger la zone 50 km à partir du 4^e Rang au village**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Étienne-de-Bolton demande au ministère des Transports d’allonger la zone 50 km à partir du 4^e Rang jusqu’au village;

ATTENDU QUE la directrice-générale par intérim et le responsable des travaux public ont discuté avec monsieur Richard Lebel cette semaine, du dos d’âne, de la configuration des passages piétonniers ainsi que d’allonger la zone de 50 km à partir du 4^e Rang;

ATTENDU QUE le ministère nous a donné la date qui suit pour la rencontre

Le 30 août 2023 à 9 h

2023-08-215

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil mandate la directrice-générale par intérim et le responsable des travaux public d’être présent à cette rencontre.

QUE le conseil demande que cette résolution soit expédiée à monsieur Richard Lebel à l’adresse qui suit : richard.lebel@transports.gouv.qc.ca (819) 570-1180.

ADOPTÉE

4. **Programme d’aide financière du fonds de la sécurité routière PADDSR**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement offre un programme d’aide financière du fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE ce programme sert à améliorer la sécurité sur notre réseau routier;

2023-08-216

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil demande à la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim de compléter ladite demande pour l’installation de quatre panneaux sur les chemins de la municipalité (5 850 \$ taxes en sus) et de vérifier pour la configuration des passages piétonniers (8 522 \$ taxes en sus).

ADOPTÉE

ARRIVÉ DE MONSIEUR NICOLAS BERGER

5. **Rapiéçage d’asphalte**

CONSIDÉRANT QUE l’on a demandé des prix pour la réparation du pavage (nids-de-poule) sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE conseil a obtenu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est de la compagnie Pavage Montérégie inc. au montant de 600 \$ / tonne;

2023-08-217

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil octroi le contrat pour un montant approximatif de 32 tonnes au montant de 19 300 \$ taxes en sus.

QUE le travail sera exécuté pendant la deuxième semaine de septembre 2023.

ADOPTÉE

6 Loi 25 Loi sur l'accès : les règles de gouvernance des renseignements personnels à adopter avant le 22 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE pendant la dernière année, il y a eu 26 changements législatifs;

CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim ainsi que l'adjointe greffière-trésorière ont avec la compagnie Exact RH ont procédé à l'évaluation de la conformité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans cette loi, les principales exigences sont :

- L'adoption et la diffusion des règles de gouvernance de la municipalité;
- La diffusion d'une politique de confidentialité en langage clair;
- Les informations à fournir aux particuliers dans le cadre de la collecte de renseignements personnels et de décisions fondées sur le traitement automatisé;
- Les critères de validité du consentement, notamment en égard aux renseignements personnels sensibles;
- L'acquisition, le développement et la refonte de système d'information ou de prestation électronique de services;
- La collecte en collaboration avec un autre organisme;
- Les exigences pour une communication à l'extérieur du Québec;
- Les nouvelles exigences dans le cadre d'un mandat ou d'un contrat de services;
- Les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée.

CONSIDÉRANT QUE le guide précise l'application de ces nouvelles dispositions de la Loi 25 et propose une série d'outils et de modèles de documents que les municipalités peuvent adapter et utiliser afin de se conformer à leurs obligations. Soulignons plus particulièrement :

- Un projet de politique-cadre sur la gouvernance et des résolutions;
- Un projet de politique de confidentialité;
- À des formulaires d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
- Des registres relatifs à l'inventaire de fichiers, aux communications, collectes de données et incidents de confidentialité.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Exact RH nous offre les services suivants :

- Service de ressource pour l'équipe de direction
- Création du manuel de politique RH
- Fournir un contrat de travail ajusté à notre municipalité
- Conseil RH illimités
- Documentation RH illimitée
- Formation législative en ligne illimités pour les employés

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Exact RH offre à la municipalité trois possibilités :

1) Contrat Argent	pour 5 ans	4 307 \$/ année
	Pour 3 ans	4 721 \$/ année
	Pour 1 an	5 742 \$/année
2) Contrat Bronze	pour 5 ans	2 679 \$/ année
	Pour 3 ans	3 038 \$/ année
	Pour 1 an	3 589 \$/année

2023-08-218

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par et résolu Alexandre Berger
à l'unanimité des conseillers présents**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil. Autorise la signature du contrat Bronze pour une période de 3 au montant de 3 038 \$ en date du 31 août 2023.

ADOPTÉE

Période de questions

7 Levée de la séance

2023-08-219

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 18 h 20 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

DAVID AUCLAIR
Maire

MONIQUE PÉPIN
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, David Auclair, maire de St-Étienne-de-Bolton atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.